

DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD

REPUBLIQUE



FRANCAISE

MAIRIE DE COGGIA



Liberté - Egalité - Fraternité

**COMMUNE DE COGGIA
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
EXCEPTIONNEL
Du 28 février 2024**

N° 04

OBJET : Demande de subvention pour la réfection de la route de Cerasa.

**Date de la convocation :
26/02/2024**

L'an deux mil vingt-quatre, et le mercredi 28 février, à 16 heures, le Conseil Municipal de la Commune de COGGIA s'est réuni en séance publique extraordinaire en salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur COGGIA Jean-Dominique, 2ème Adjoint.

**Nombre de membres
Composants l'Assemblée :
15**

Etaient présents : Monsieur COGGIA Jean-Dominique, Monsieur COGGIA François, Monsieur AMPART Jean-Claude, Monsieur PASSALACQUA Jean-Louis, Madame ALFONSI Noëlle, Madame LIBONATI Julie, Monsieur SPADA Sébastien, Monsieur ALZAPIEDI Antoine, Monsieur LAPORTE Bernard.

**Nombre de Conseillers
en exercice : 15**

**Nombre de membres
présents : 09**

Etaient absents : Madame AÏUTI Dominique, Madame BIFERALI Martine, Madame ANDREÏ Brigitte, Monsieur FENECH Carmel, Monsieur RAFFALLI Louis, Monsieur MALATESTA Ludovic.

Nombre de votants : 13

Quorum : 08

Absents représentés : Madame AÏUTI Dominique donne pouvoir à Monsieur AMPART Jean-Claude, Madame BIFERALI Martine donne pouvoir à Monsieur SPADA Sébastien, Madame ANDREÏ Brigitte donne pouvoir à Monsieur COGGIA Jean-Dominique, Monsieur FENECH Carmel donne pouvoir à Monsieur PASSALACQUA Jean-Louis.

**Secrétaire de séance
Monsieur LAPORTE
Bernard**

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer

Le Président expose que suite à l'éboulement de la route haute du hameau de Cerasa le bureau d'étude ARTELIA nous a fait parvenir le devis des travaux envisagés afin de remettre cette route en état. Ils se chiffrent à la somme de 390 000,00 euros IIT.

Le Président présente le plan de financement suivant :

- CDC (FST) : 273 000,00 euros HT 70%
- Etat : 39 000,00 euros HT 10%
- Commune : 78 000,00 euros HT 20%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote par 13 voix pour la demande de subvention.

**Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme au registre.**



Le Maire,

François COGGIA

3.4. ESTIMATION DES TRAVAUX

L'estimation des travaux en phase avant-projet est présenté ci-dessous :

Libellé et désignation		
A	INSTALLATION DE CHANTIER	10 000,00 €
B	TRAVAUX PRÉPARATOIRES	5 000,00 €
C	TERRASSEMENTS	45 000,00 €
D	MURS ET OUVRAGES DIVERS	250 000,00 €
E	VOIRIE ET RESEAUX	35 000,00 €
F	ESPACES VERTS ET AUTRES	6 000,00 €
-	ALEAS	39 000,00 €
		390 000,00 €